

Pour votre dossier, merci de compléter les quatre pages qui suivent

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Cadre réservé au service

Dossier reçu
le:

Numéro dossier SPANC :

Observations éventuelles :

COMMUNE DE _____

DEMANDEUR *

Nom, Prénom(s) : _____

Date de Naissance : _____

Adresse complète : _____

Tél : _____

Mail: _____

Autre Personne à contacter : _____

Tél : _____

Mail: _____

PROJET SITUE A *

N° / Adresse : _____

Commune : _____

Références cadastrales du terrain :

N° Section : _____ N° Parcelle (s) : _____

NATURE DU PROJET* :

Construction Neuve. N° Permis de Construire : _____

Rénovation/Extension du Bâtiment faisant l'objet d'une demande de Permis de Construire. N° Permis de Construire : _____

Réhabilitation d'une Installation sanitaire après-vente Immobilière (sous 12 mois)

Réhabilitation volontaire d'une Installation sanitaire sans demande d'Urbanisme

Modification du projet d'installation sanitaire suite à une précédente conclusion du SPANC (Projet non conforme/changement de projet)

*Renseignements Obligatoires

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

LOCAUX À DESSERVIR

Information Obligatoire

Numéro de Compteur d'eau de l'habitation concernée: _____

EXCLUSIVEMENT À USAGE D'HABITATION

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public ou Puits privé
 Résidence principale Résidence secondaire Location annuelle Location saisonnière

Nombre de personnes
simultanément présentes

Nombre d'habitants
potentiels

Nombre
de chambres

Nombre de pièces
principales

COMPORTANT D'AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nombre d'EH*

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier...), Préciser : _____

* Équivalent-habitant

TERRAIN D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface totale
de la parcelle (m²)

Surface
construite (m²)

Surface disponible
pour l'assainissement (m²)

Topographie : terrain plat terrain avec pente (5 à 10%) terrain avec pente >10%

Perméabilité : faible moyenne très bonne

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre oui non

Présence d'un point d'eau

cours d'eau

à moins de 35 mètres

d'alimentation humaine (non déclaré)

plan d'eau

à moins de 100 mètres

d'alimentation humaine (déclaré)

source

d'alimentation animale (déclaré)

puits

autre, Préciser : _____

forage

Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ?

oui

non

Si oui, lequel ? _____

RÉALISATION DU PROJET

Responsable du projet* (maître d'œuvre, architecte, bureau d'études...) :

Nom : _____

Adresse : _____

Tel. : _____

Installateur du dispositif (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande) :

Nom : _____

Adresse : _____

Tel. : _____

* En application du règlement de service, vous avez peut être l'obligation de faire réaliser par un bureau d'études, une étude de sol et de filière. Veuillez contacter votre SPANC afin de connaître les professionnels intervenant sur votre territoire ou consultez le site internet www.cotesdarmor.fr (page assainissement non collectif)

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage...) doit être recueilli, traité et évacué. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

1 PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES (fiche n°1) :

Volume de la fosse toutes eaux : _____

Marque : _____

Appareils annexes :

bac dégraisseur. Capacité : _____ (200 litres minimum)

indicateur de fonctionnement ou préfiltre de protection

2 ÉPURATION ET ÉVACUATION DES EAUX PRÉTRAITÉES (TRAITEMENT)

Un type de traitement doit être choisi parmi les différentes solutions qui vous sont proposées ci-dessous.

ÉPANDAGE SOUTERRAIN (fiche n°2)

- Épandage à faible profondeur sur terrain plat (profondeur des tranchées de 1 m maximum)
 Épandage sur sol en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente, profondeur des tranchées de 0,8m maxi)
 Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse
- Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire de chaque tranchée : _____ mètres
Longueur totale de l'épandage : _____ mètres

OU LIT D'ÉPANDAGE (fiche n°3)

- Nombre de drains : _____ Longueur unitaire de chaque drain : _____ mètres
Surface totale réservée au lit d'épandage : _____ m²
- Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) NON DRAINÉ (fiche n°4)

- Surface réservée à l'infiltration _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² /pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
- Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) DRAINÉ (fiche n°5)

- Surface réservée à l'infiltration _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² /pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
- Le lit à massif de sable sera imperméabilisé :** oui non
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non
- Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de sable
- Le rejet se fera : au fossé⁽¹⁾ à la rivière/ ruisseau⁽¹⁾ dans une zone de dispersion de _____ m²
 au réseau pluvial⁽¹⁾ dans un puits d'infiltration⁽²⁾ autres **Préciser :** _____

OU LIT À MASSIF DE ZÉOLITE (fiche n°6) HORS ZONE SENSIBLE

- Surface réservée à l'infiltration _____ m²
- Une pompe de relevage est nécessaire** (fiche n°8) : oui non
- Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de zéolite
- Le rejet se fera : au fossé⁽¹⁾ à la rivière/ ruisseau⁽¹⁾ dans une zone de dispersion de _____ m²
 au réseau pluvial⁽¹⁾ dans un puits d'infiltration⁽²⁾ autres **Préciser :** _____

OU TERTRE D'INFILTRATION (fiche n°7)

- Surface réservée à l'infiltration au sommet : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5m²/pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
Surface d'infiltration à la base : _____ m²
- Une pompe de relevage est nécessaire** (fiche n°8) : oui non
- Elle sera placée : avant la fosse après la fosse

OU AUTRES DISPOSITIFS AGRÉÉS (fiche n°9)

- N° d'agrément : _____ Fabricant : _____
Dénomination commerciale : _____ Capacité épuratoire : _____
- Le rejet se fera : au fossé⁽¹⁾ à la rivière/ ruisseau⁽¹⁾ dans une zone de dispersion de _____ m²
 au réseau pluvial⁽¹⁾ dans un puits d'infiltration⁽²⁾ autres **Préciser :** _____

(1) le rejet ne peut se faire qu'après autorisation du gestionnaire du milieu.

(2) le puits d'infiltration est soumis à dérogation de l'autorité compétente.

Observations particulières : _____

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

IMPÉRATIVEMENT :

- ■ Un exemplaire de l'étude à la parcelle (étude de sol + étude de filière), quand la réalisation de cette étude est imposée par le règlement du SPANC (un modèle départemental de cahier des charges des études de sol et de filière pour l'habitat individuel est téléchargeable sur le site du Conseil départemental www.cotesdarmor.fr).
- ■ Un plan de situation dans la commune du lieu-dit d'implantation du dispositif d'assainissement (1/25 000).
- ■ Un plan cadastral permettant de situer les puits, sources ou captages dans un rayon de 100 mètres par rapport à l'habitation.
- ■ Un schéma d'implantation (1/500) donnant les limites du terrain, la situation de l'habitation sur le terrain et par rapport aux habitations voisines, la position des différents éléments de l'installation, les canalisations, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente.

ÉVENTUELLEMENT :

- ■ Un exemplaire de la notice technique de chaque appareil avec plans et coupes.
- ■ Un schéma type du dispositif à installer.
- ■ Les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement lorsqu'elles sont disponibles pour le secteur concerné.
- ■ Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement (eaux usées et pluviales).

LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Ils s'engagent également à obtenir l'autorisation du SPANC concernant tout changement par rapport au projet.

LE DEMANDEUR s'engage également à entretenir son installation conformément.

LE DEMANDEUR autorise les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à _____
Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Le _____

Signature du demandeur,

Signature de l'installateur,

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et **impérativement** avant tout recouvrement des installations pour lui permettre de vérifier le dispositif mis en place.

RÉFÉRENCES :

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7/03/2012 relatif aux prescriptions techniques.

Référence technique : DTU 64.1 P1-1 et P1-2 d'août 2013.

Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) jusqu'à 20 pièces principales diffusé par l'AFNOR et le CSTB.